



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 97360

Texte de la question

M. Jacques Desallangre interpelle M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement à propos de la baisse de 14 % au niveau national des crédits notifiés par la direction générale de l'action sociale pour les organismes (des associations principalement) logeant à titre temporaire des personnes en situation précaire. Ces décisions budgétaires vont limiter les possibilités d'hébergement de ménages en rupture de logement, dans une période où la crise du logement sévit, et mettre en péril l'équilibre budgétaire des associations concernées. Car cette baisse des financements (qui atteint 38 % pour certaines associations de la Somme) concerne des charges qui ne peuvent être réduites sans délais : délai de dénonciation des baux ou encore délai de relogement des ménages occupant des logements concernés par des aides publiques. Il lui demande si, face au caractère aigu de la crise du logement qui sévit dans les agglomérations urbaines, de telles mesures sont vraiment adaptées à la situation et s'il ne juge pas mieux d'y renoncer, voire d'inverser ses priorités en la matière, afin d'assurer un logement décent à tous nos concitoyens, y compris aux plus humbles et aux plus démunis d'entre eux.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97360

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6368